

CONSEIL DE COMMUNAUTE

12 FEVRIER 2025

PROCES-VERBAL

Etaient présents : **Pour ANOR** : M. Jean-Luc PERAT, Mme Sandra PAGNIEZ ; **Pour BAIVES** : M. Claude GARY ; **Pour EPPE SAUVAGE** : Mme Vivianne DESMARCHELIER ; **Pour FOURMIES** : M. Mickaël HIRAUX, Mme Valérie DUFOSSET, M. Benoît WASCAT, Mme Amandine TROCLET, M. Maxence SIMPERE, M. Louis YDE, Mme Corinne LEFORT, M. Jean-Luc BURY, Mme Clothilde FRISON, M. Jean-Paul PRONAU, Mme Agnès DUPARCQ, M. Philippe VIEVILLE, M. Jérôme ALCESILAS, M. Cédric GLASSET ; **Pour GLAGEON** : M. Frédéric BETTIGNIES, Mme Aurélie PEROT ; **Pour OHAIN** : Mme Lydie BUREL ; **Pour TRELON** : M. Thierry REGHEM, Mme Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART, Mme Ludivine GRANATA, M. Eric BONGIBAUT ; **Pour WALLERS EN FAGNE** : M. Bernard NAVARRE ; **Pour WIGNEHIES** : M. Jean-Guy BERTIN, Mme Valérie SELIER, Mme Sylvie FOUAN ; **Pour WILLIES** : M. Patrick LANDA.

Etaient absents excusés représentés et ayant donné pouvoir : **Pour ANOR** : Mme Joëlle BOUTTEFEUX a donné pouvoir à Mme Sandra PAGNIEZ, M. Benjamin WALLERAND a donné pouvoir à M. Jean-Luc PERAT ; **Pour FOURMIES** : Mme Nathalie PATIN a donné pouvoir à M. Jean-Paul PRONAU ; **Pour GLAGEON** : M. Ludovic ZACHARIE a donné pouvoir à M. Frédéric BETTIGNIES ; **Pour MOUSTIER EN FAGNE** : M. Jean-Michel HANCART a donné pouvoir à M. Claude GARY ; **Pour OHAIN** : M. Sylvain OXOBY a donné pouvoir à Mme Lydie BUREL ; **Pour WIGNEHIES** : M. Pascal COBUT a donné pouvoir à M. Jean-Guy BERTIN.

Etaient absents ou excusés : **Pour ANOR** : M. Bernard BAILLEUL ; **Pour FERON** : M. Jean-François BAUDRY ; **Pour FOURMIES** : Mme Myriam COUPAIN, M. Jean-Pierre WILHEM, Mme Réjane CLEMENT, Mme Véronique BOUBIA ; **Pour WIGNEHIES** : M. Clément CHIKH.

Secrétaire de séance : M. Maxence SIMPERE

1/ ADMINISTRATION GENERALE

- 1-1- Compte-rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoir
- 1-2- Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) – Avenant à la convention triennale de partenariat
- 1-3- Construction d'un nouveau centre aquatique – jury de concours

2/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2-1- Signature de la Charte du Réseau Investir 2024/2028 – Nord France Invest
- 2-2- Aménagement de l'entrée Sud de la ZAE La Marlière à Fourmies – Création d'un giratoire et d'une sente piétonne
- 2-3- Cession du centre artisanal de la pierre bleue à Wallers-en-Fagne

3/ SERVICES FINANCIERS

- 3-1- Attributions de compensation prévisionnelles pour 2025

4/ MOBILITE

- 4-1- Modification des statut Hauts-de-France Mobilités

5/ RURALITE

- 5-1- Projet alimentaire Territorial 2 – cofinancement

1/ ADMINISTRATION GENERALE

Détermination du lieu de réunion du Conseil Communautaire

Monsieur le Président rappelle en préambule les dispositions de l'article L5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui déterminent notamment le lieu de réunion de l'assemblée délibérante lors des conseils communautaires.

Ceux-ci se tiennent normalement : "au siège de l'établissement public de coopération intercommunale". Mais ils peuvent également se dérouler selon ce même article : "dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres".

Dès lors, il est proposé d'ajouter aux lieux habituels des réunions des conseils communautaires, la salle Notre Dame, située à Fourmies – rue Jules Guesde.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoir

Monsieur le Président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre au titre de la délégation instituée par l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales. Ce sujet ne fait pas l'objet de remarques de la part de l'assemblée délibérante.

Intervenant Social en Gendarmerie (ISG) – Avenant à la convention triennale de partenariat

Il est rappelé que la CCSA a signé une convention concernant le financement d'un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie pour la période 2022/2024 et propose de signer un avenant pour couvrir l'année 2025 sans modification du fonctionnement (à savoir le financement d'1/3 du poste à part égale avec l'Etat et le Département du Nord)

Fin 2025, les services de l'Etat proposeront une nouvelle convention triennale pour la période 2026/2028 avec une harmonisation des dates à l'échelle de l'arrondissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président ou un Vice-Président à signer cet avenant et à verser une subvention de 17 500€ à l'AGSS de l'UDAF porteuse du poste d'ISG.

Construction d'un nouveau centre aquatique : jury de concours

Il est rappelé que le Conseil Communautaire a approuvé, lors de sa séance du 23/10/24, le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du futur centre aquatique qui se situera sur la commune de Fourmies.

En plus des personnalités qualifiées, à voix délibératives et afin de pouvoir être accompagnée dans ce projet ambitieux, la CCSA, a souhaité s'entourer de personnalités désignées, à voix consultatives (notamment dans le domaine des bâtiments complexes passifs).

Ces personnalités doivent être indemnisées dans le cadre de cette mission.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à désigner, en plus des trois personnalités qualifiées, trois personnalités désignées et approuver le versement d'une indemnité maximale de 750€ TCC, en ce compris l'indemnisation des frais de transports par personnalité.

2/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Nord France Invest – Charte Partenariale

Le Vice-Président en charge du Développement Economique précise qu'il est intéressant d'être dans ce réseau, au vu la situation géographique de la CCSA. Celui-ci pourra en assurer la promotion et donc faciliter l'installation d'entreprise.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président ou un Vice-Président à signer cette nouvelle Charte du Réseau Investir qui n'a pas de contrepartie financière.

Aménagement de l'entrée Sud de la ZAE La Marlière à Fourmies – création d'un giratoire et d'une sente piétonne

Le Vice-Président en charge du Développement Economique précise que les abords nécessitent un réaménagement cohérent au regard des différentes activités (aire d'accueil des gens du voyage, déchetterie, Pôle Intercommunal de Développement Economique, entreprises nouvellement installées ou en cours de construction, Frun Shopping ...)

L'expérience de ses dernières années permettra de travailler en connaissance des différents flux de véhicules, favoriser la circulation des piétons et poser une stratégie concertée en matière de circulation.

Ce travail d'ensemble, sur une surface importante et au regard de la multiplicité des différentes activités a un coût évalué à 985 650 € Hors Taxe et peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à déposer une demande de subvention au titre de la DETR sur le volet aménagement économique à hauteur de 40% du montant global Hors Taxe soit 394 260 €.

Cession du centre artisanal de la pierre bleue à Wallers-en-Fagne

Monsieur le Vice-Président en charge du Développement Economique précise que Monsieur LELEUX, tailleur de pierre, qui occupe le centre artisanal de Wallers-en-Fagne a fait une demande d'acquisition du centre et des machines qu'il utilise.

Un échange sera fait avec Monsieur le Maire de Wallers-en-Fagne afin de pouvoir définir les espaces extérieurs qui permettront l'activité du centre artisanal et la réfection d'un parking pour les besoins d'un autre commerce. Les frais de bornage du terrain seront à la charge des acheteurs. Un délai d'un an, à compter de la date de délibération, est fixé pour dédire l'obligation de vente par la CCSA.

Monsieur le Vice-Président donne la parole à Monsieur le Maire de Wallers-en-Fagne afin qu'il puisse retracer la naissance du centre artisanal. Monsieur NAVARRE a donc expliqué à l'assemblée les prémisses du projet de ce premier centre artisanal et la naissance du second qui permet de conserver les métiers de taille de pierre, qu'ils soient réalisés de façon artisanale ou plus moderne avec l'utilisation de machine numérique.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la vente, sous contrat location-vente au prix de 105 000 € nets vendeur, du centre artisanal de la pierre ; la vente au prix de 2 000€ pour l'équipement machines et outillages et la cession à l'euro symbolique du parking aménagé sur la parcelle B449 qui fera l'objet d'une division cadastrale, au profit de la commune de Wallers-en-Fagne qui devra le classer dans son domaine public.

3 / FINANCES

Attributions de compensation prévisionnelle 2025

Monsieur le Vice-Président en charge des finances précise que conformément à l'article 1609 nonies C du code Général des Impôts (CGI), La Communauté de Communes Sud Avesnois détermine chaque année le montant des attributions de compensation (AC) applicable à chaque commune membre.

Les attributions provisoires 2024 ont été modifiées en dernier lieu par la délibération n°324d du 16 septembre 2024 et sont devenues définitives pour 2024.

Il est proposé de fixer le montant prévisionnel des attributions de compensation pour l'année 2025 tel qu'indiqué ci-après :

COMMUNES	AC prévisionnelles pour 2025
FOURMIES	2 360 277,51 €
TRELON	136 954,75 €
OHAIN	106 363,40 €
MOUSTIER EN FAGNE	429,34 €
GLAGEON	68 444,96 €
EPPE SAUVAGE	2 449,08 €
WIGNEHIES	459 135,58 €
FERON	- 35 729,64 €
WALLERS EN FAGNE	48 270,73 €
WILLIES	- 1 237,07 €
BAIVES	- 1 170,42 €
ANOR	314 043,32 €
Sommes des AC positives	3 496 368,67 €
Sommes des AC négatives	- 38 137,13 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer le montant prévisionnel des AC pour l'année 2025 conformément au tableau ci-dessus.

Les montants prévisionnels seront notifiés à chaque commune membre d'ici le 15 février 2025.

4 / MOBILITE

Modification des statuts du syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités

Monsieur le Vice-Président en charge de la Mobilité indique le syndicat mixte « Hauts-de-France Mobilités » dont la CCSA est membre va intégrer de nouveaux territoires et que cela nécessite une modification des statuts du syndicat.

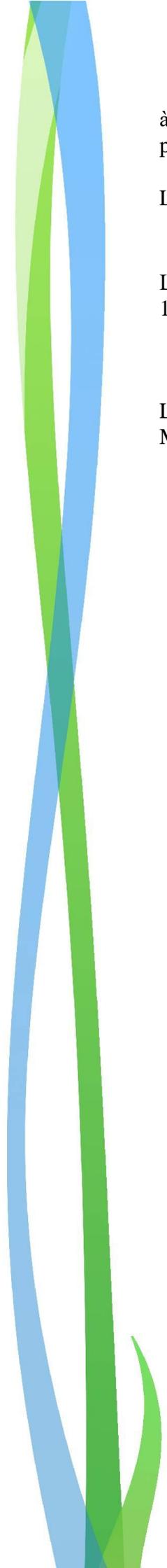
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du syndicat mixte Hauts de France Mobilités et autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document afférent à cette mise en œuvre.

5 / RURALITE

Projet Alimentaire Territorial 2 (PAT2)- cofinancement

Monsieur le Vice-Président en charge de la Ruralité indique que, dans le prolongement du Projet Alimentaire Territorial 1, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois va déployer le PAT 2 pour répondre aux enjeux économiques et sociaux à l'échelle de l'arrondissement et associant dans une démarche collective les acteurs locaux.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (Monsieur Benoît WASCAT ne prend pas part au vote) autorise Monsieur le Président à participer au cofinancement de postes dédiés au PAT2



à hauteur de 15 600€ sur la période 2025-2026 et à signer tout document se rapportant au projet.

Le prochain conseil se tiendra le 12 mars 2025.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18h45.

Le secrétaire de séance
Monsieur M. SIMPERE

Le Président,
Monsieur M. HIRAUX